



## **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

### **ATELIER SOUS REGIONAL DE DECRYPTAGE DES CONCLUSIONS DE LA COP 21 ET DE PREPARATION DES ECHEANCES FUTURES SOUS LA CCNUCC 02 au 04 MAI 2016 à Douala, Cameroun**

---

#### ***TERMES DE REFERENCE***

##### **1. Contexte et justification**

La 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CdP 21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015, à Paris, en France. Cette Conférence historique qui a mobilisée plus de 40 000 participants avait pour but de parvenir à un accord universel et contraignant pour maintenir la température globale en deçà de 2 °C afin de pouvoir freiner les évolutions du dérèglement climatique qui menacent nos sociétés, nos économies et nos ressources naturelles.

Paris constituait ainsi une étape importante décisive dans le processus de finalisation des négociations pour un accord juridiquement contraignant et les décisions connexes, pour remplir le mandat décidé à Durban, en Afrique du Sud, lors de la CdP 17. En effet, suite à l'incapacité des parties lors de la 15<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, à conclure les négociations dans les deux voies de négociation (AWG-LCA et AWG-KP) à Copenhague au Danemark en décembre 2009, la 17<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue en décembre 2011 à Durban a lancé le Groupe de travail spécial sur la plateforme de Durban pour une action renforcée (ADP). Ce dernier avait pour mandat « d'élaborer un protocole, un autre instrument juridique ou un texte convenu d'un commun accord ayant valeur juridique au titre de la Convention, et applicable à toutes les Parties » d'une part et, d'autre part, d'étudier des mesures pour remédier au déficit du niveau d'ambition d'ici à 2020 par rapport à l'objectif de 2°C. L'ADP devait conclure ces négociations au plus tard en 2015, le nouvel instrument devant entrer en vigueur en 2020.

Paris a tenu ses promesses, car après plus de deux semaines d'âpres négociations, les parties ont de façon consensuelle adopté l'Accord de Paris et les décisions visant à donner l'effet à l'Accord dans les domaines de l'atténuation, l'adaptation, les pertes et préjudices, le financement, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, etc. Un Groupe de Travail ad hoc a été créé sous la CCNUCC pour le suivi de cet accord.

Les pays de la sous-région Afrique centrale étaient représentés à un très haut niveau avec la présence de Chefs d'Etat et de Gouvernement, et des Ministres dont ceux en charge de l'Environnement et/ou des forêts des dix Etats membres. En plus de ces autorités, la sous-région était représentée par les Points Focaux de la Convention et les experts issus des diverses administrations nationales, les représentants des institutions sous régionales à l'instar

de la COMIFAC et de la CEEAC et les représentants des OSC, du secteur privé et des médias de la sous-région.

Grâce à la forte mobilisation des pays de la sous-région et au déploiement d'une stratégie efficace de négociation mise en place par la COMIFAC, l'Afrique Centrale en tant que bloc sous régional a réussi à négocier et faire prendre en compte la plupart de ses points d'intérêt dans l'Accord de Paris. En effet, dans l'accord de Paris, la position et les intérêts des pays membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sur la forêt et la REDD+ ont été prise en compte par le paragraphe 55 de la décision et l'Article 5 (1 et 2).

Si l'Afrique centrale peut se féliciter des résultats issus de la CdP-21 à Paris, les défis qui restent à relever dans le cadre de la mise en œuvre des décisions adoptées appellent les pays de la sous-région à plus de travail, de cohésion et d'engagement. Il est à cet effet utile pour la préparation des échéances futures sous la CCNUCC, de décrypter les conclusions de la Conférence de Paris et de tirer les leçons devant permettre l'élaboration d'un plan d'action sous régional pour la mise en œuvre des décisions prises à Paris.

Par ailleurs, les pays membres de la COMIFAC ont tous soumis leurs contributions prévues déterminées national (CPDN/INDC) qui énoncent leur volonté et présentent leurs stratégies à contribuer aux efforts globaux de lutte contre les changements climatiques. Ces contributions qui représentent l'effort que chaque pays estime pouvoir réaliser en matière de réduction des émissions dans le cadre de la gestion de la période pré-2020 ont été prises en compte dans le chiffre agrégé et rendu public au cours de la CdP-21. Compte tenu des spécificités des pays d'Afrique Centrale qui sont tous des pays vulnérables aux changements climatiques, des actions en matière d'adaptation et de transfert de technologies sobres en carbone ont été prévu dans leurs CPDN. En vue d'aider les pays à respecter les engagements énoncés dans leurs CPDN, une revue des actions inscrites dans les CPDN relevant du secteur forestier s'avère nécessaire.

C'est au regard de ce qui précède qu'il s'avère nécessaire d'organiser un atelier sous régional du Groupe de Travail Climat pour la revue des questions sus évoquées. Compte tenu de l'importance de ces sujets, les résultats de l'atelier seront portés à l'appréciation des ministres dont la session extraordinaire est programmée à la deuxième semaine de mai prochain.

## **2. Objectifs**

L'objectif principal de l'atelier sous régional du Groupe de Travail Climat est de décrypter les conclusions de la COP 21 et préparer les échéances futures sous la CCNUCC en vue d'élaborer un plan d'action de mise en œuvre.

Plus spécifiquement, il s'agira de:

- 1- Permettre aux participants de mieux comprendre la portée et les implications de l'accord de Paris ;
- 2- Procéder à une revue des CPDN pays en vue d'identifier des projets pertinents relevant du secteur forestier ;
- 3- Identifier les besoins de financement et les sources de financements potentielles : budgets nationaux, Fonds Vert pour le Climat (FVC), CAFI, etc ;

- 4- Préparer un plan d'actions de mise en œuvre des décisions de la CdP 21 et des CPDN décliné aux niveaux sous régional et national ;
- 5- Préparer les documents à porter à l'attention du Conseil des Ministres de la COMIFAC ;
- 6- Préparer la participation des membres du GTC à la prochaine conférence de Bonn sur les changements climatiques (44<sup>e</sup> SBs du 10 au 26 mai 2016), incluant la première réunion du Groupe de Travail Ad hoc pour le suivi de l'Accord de Paris.

### **3. Résultats attendus**

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- a. Les participants comprennent la portée de l'accord climat de Paris ainsi que les implications pour les pays ;
- b. Les participants comprennent les modalités de mise en œuvre des décisions de la CdP-21 de Paris aux niveaux national et sous régional;
- c. Un document de travail recensant les programmes et projets dans le cadre du volet « CPDN » est élaboré ;
- d. Le plan d'action de mise en œuvre des décisions de la CdP 21 et des CPDN décliné aux niveaux sous régional et national est élaboré ;
- e. Une stratégie de participation des Délégués de la COMIFAC à la 44<sup>e</sup> session des organes subsidiaires de la CCNUCC et de la première réunion du Groupe de Travail Ad hoc pour le suivi de l'Accord de Paris est élaborée.

### **4. Déroulement de l'atelier**

Avec l'appui d'un Facilitateur/Modérateur, l'atelier sera essentiellement animé des Experts du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC (PREREDD+, Consultants) et du Cabinet *Legal Response Initiative* (LRI).

Les travaux se dérouleront essentiellement en plénière et en groupes de travail. Ils consisteront en des présentations techniques qui édifieront d'avantage les participants et leur permettra de contribuer de manière satisfaisante à l'atteinte des objectifs de l'atelier sur la base des consensus obtenus au terme des sessions d'échanges qui suivront les différentes présentations. Aussi, des travaux de groupe seront organisés pour examiner en détail certaines questions.

### **5. Participants**

Les participants à l'atelier se présentent comme suit :

- Les Points focaux nationaux de la CCNUCC ;
- Les juristes des ministères en charge des questions climats des pays membres ;
- Les Coordonnateur Nationaux REDD+ ;
- Les Représentants des institutions sous régionales et des partenaires d'appui ;
- Les Représentants du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

## **5. Durée et lieu**



L'atelier se déroulera du 02 au 04 mai 2016 à Douala au Cameroun.

## **6. Budget et sources de financement**



Les financements potentiels pour l'organisation de cette rencontre sont : PREREDD, GIZ, Projet JICA, AFD, Facilitation UE/PFBC.

## ***Agenda provisoire***


### **Jour 1 : 04 mai 2016**

<b>Horaires</b>	<b>Thèmes</b>	<b>Responsables</b>
08:30 – 09:00	Enregistrement et installation des participants	
	<b>Session 1 : ouverture des travaux</b>	
09:00 – 09:15	Ouverture de l'atelier : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mot introductif du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC</li> <li>- Discours d'ouverture du Ministre de la Conservation de la Nature de la RDC</li> </ul>	Protocole Ministère de la Conservation de la Nature, RDC
09:15 – 09:30	Présentation des participants	Plénière
09 :30 – 09 :45	Mise en place du bureau	
09 :45 - 09 :50	Présentation des objectifs de l'atelier	Facilitateur
09 :50-10:00	Adoption de l'agenda	Président
10 :00-10 :10	Photo de famille	
10 :10-10 :30		
	<b>Session 2 : Généralités, Conclusions COP 21</b>	
10:30 – 10 :40	Evolution récente des négociations internationales sous la CCNUCC et Organisation de la COMIFAC	Gervais Itsoua, PREREDD+/COMIFAC
10:40 – 10:55	Rappel de la position commune sous régionale pour COP 21	Michel Ndjatsana, COMIFAC
10 :55 – 11 :10	<b>Echanges</b>	Facilitateur
11 :10 - 11:40	Présentation du texte de l'Accord climat de Paris et sa décision	Pascale Bird, LRI
11 :40 - 11 :55	Les dispositions de l'Accord climat de Paris d'intérêt pour les Pays membres de la COMIFAC	Fobissie K, Consultant COMIFAC
11 :55 - 12 :10	Les financements dans l'Accord de Paris	Fobissie K, Consultant COMIFAC
12 :00 – 13 :00	<b>Echanges</b>	Facilitateur
13:00 – 14:00	Pause déjeuner	
	<b>Session 3 : aspects juridiques de l'Accord de Paris</b>	
14 :00 – 14 :30	Obligations des pays en Développement en vertu de l'Accord de Paris	Pascale Bird, LRI
14 :30 - 15 :00	Processus d'adhésion et de ratification de l'Accord de Paris et prochaine étapes	Pascale Bird, LRI
15:00 - 16 :00	<b>Echanges</b>	Facilitateur
16:00 – 16:15		
16:15 – 16 :45	Présentation du draft du plan d'action de mise en œuvre de l'Accord climat de Paris aux niveaux national et sous régional	Fobissie K, Consultant COMIFAC
16 :45 – 17 :15	<b>Echanges</b>	Facilitateur
17 :15 – 17 :30	Brainstorming sur la cérémonie de haut niveau de signature de l'Accord climat de Paris du 22 avril à New York	Participants
17 :30	Suspension des travaux	

## **Jour 2 : 05 mai 2016**

	<b>Session 4 : les CPDN, obligations pays et prochaines étapes</b>	
09:00 - 10 :00	Les obligations des pays vis-à-vis des CPDN	Fobissie, K, Consultant COMIFAC
10 :00 - 10:30	Présentation de l'analyse des CPDN des pays de la sous-région	Fobissie K, Consultant COMIFAC
10:30 - 10 :45		
10:45-11:15	<b>Echanges</b>	Facilitateur
11:15-11 :45	Présentation du draft du document des idées de projets et plan d'action de mise en œuvre des CPDN en lien avec le secteur forestier des pays	Fobissie K, Consultant COMIFAC
11 :45 - 12:15	<b>Echanges</b>	Facilitateur
12 :15 – 13 :15	Travaux en groupe sur la revue du draft du document des idées de projets et plan d'action de mise en œuvre des CPDN en lien avec le secteur forestier des pays	
13:15 – 14:30	Pause-déjeuner	
14:30–15:30	Travaux de Groupe (suite)	
15 :30-16 :00	Restitution des travaux en groupe	
16 :00 – 16 :30		
16:30-17:30	Restitution des travaux en groupe (suite)	Participants
17 :30	Suspension des travaux	

## **Jour 3 : 06 mai 2016**

	<b>Session 5 : Enjeux de la 44e session des Organes Subsidiaires de la CCNUCC</b>	
08:30 –10 :00	Présentation et échanges sur les programmes de : - SBI 44 - SBSTA 44 - Groupe de Travail Ad'hoc de suivi de l'accord de Paris - Réunion de Points Focaux REDD+	Gervais Itsoua, PREREDD/COMIFAC
10 :00 – 10:15		
10 :15-11 :45	Définitions des Priorités de négociations et stratégies de participation de la COMIFAC à la 44 <sup>e</sup> session des Organes S.	Les Participants
10 :45-12 :00	Préparation d'une feuille de route et recommandations aux Ministres	Les Participants
13:00–14:00	Pause-déjeuner	
14 :00 - 15 : 00	Adoption du communiqué final de l'atelier	Les Participants
15:00 – 16:00	Cérémonie de clôture	Officiel
16:00	Fin des travaux	